Vol. XVI. Saint-Boniface, Manitoba, 13 Janvier 1887 No. 13.

ABONNEMENTS :

Canada et Etats-Unis - - - $1.00
Europe (compris le port) - - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernan le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS

LES REFLETS.

J'errais à l'aventure : au flanc de la ravine
La neige éblouissante étendait son manteau.
Près de moi, sur les pins, au loin, sur la colline,
Le soleil d'or brillait comme au jour le plus beau.

Ses obliques rayons, sur la nappe argentine,
En frappant droit là-bas, le versant du coteau,
Illuminaient partout la face crystalline
Des milles diamants de cet écrin nouveau.

Et songeant je disais : "Pourquoi sous la lumière
De l'astre aux rayons d'or, de la même manière,
Tous ces flocons épars ne scintillent-ils pas ?"

Hélas ! c'est votre image, ô trop nombreuses âmes
Qui ne savez briller sous les divines flammes
Chaque matin sur vous, rayonnant ici bas.

MAXIMILIEN COUPAL.

PENSÉES.

La vérité et la liberté ont cela d'excellent, que tout ce qu'on fait pour elles et tout ce qu'on fait contre elles les sert également.

M. Thiers a dit que toucher à une question religieuse c'est la plus grande faute qu'un gouvernement puisse cemmettre.

Etre bien élevé, c'est posséder une lettre de crédit que tout le monde accepte.

Où le cœur est bon la douleur est saine.

Le salut de tous est dans l'harmonie sociale et dans l'annéantissement de l'esprit de parti.

Le plaisir quand il prend sa source dans les joies du cœur, recrée et fait du bien à l'homme. Mais le plaisir tout seul n'est qu'un amusement, et loin de recréer, il fatigue l'âme, retarde la volonté et épuise les sens.

AUX MÈRES

COMMENT FAIRE AVEC VOS GARÇONS ?

Il vient un moment, dans là, vie des garçons, où les mamans s'écrient souvent, désespérées : "Que faire de ce garçon ?"

Encore bambin, il faisait le bonheur de la maison. Les sœurs étaient charmées de jouer avec le *petit*, le papa ne se lassait pas, au retour du travail de le faire sauter sur ses genoux ou d'écouter ses récits enfantins, et qui dira les joies intimes de la maman pressant tendrement dans ses bras ce fils qui a goûté ses caresses, ses confidences, ou le suivant du regard dans ses ébats, épiant chaque pas accompli par le petit bonhomme dans le développement des forces et des facultés en plein essor ?

Mais les choses ont changé. Les membres se sont allongés, les petites mains potelées sont devenues plus rudes ; les poches se remplissent de clous, de vieux couteaux, de morceaux de bois ; on y trouve le mouchoir taché, déchiré. Les coudres et les genoux percent souvent des vêtements encore neufs ; la voix a pris un timbre désagréable, les mouvements sont brusques et désordonnés, les manières rien moins que convenables ; s'il ne peut siffler, crier, briser, couper donner du poing ou du pied, il gémit comme un supplicié. Il est une cause perpétuelle de transes et d'inquiétude. Parfois. si on l'appelle, on l'entend résonner du haut d'un arbre où il est grimpé on ne sait comment, on le voit sauter à bas d'un toit ou arriver d'un bond au pied des escaliers. Chaque jour il devient plus bruyant et insupportable. Ses sœurs sont sans cesse contrariées, le papa s'impatiente et se fâche, les serviteurs, les voisins se plaignent, et la pauvre mère verse des larmes en secret

Puis les choses s'aggravent. Rebuté de tous à la maison, sans cesse réprimandé, menacé du châtiment par un père peut-être trop sévère, qui ne sait pas joindre à la fermeté le support, la clémence, la tendresse, ni accueillir une franche profession avec un affectueux : "Courage, mon fils, que Dieu te soit en aide !" notre garçon devient sournois, il évite son père, essaie de le tromper et cherche ailleurs l'accueil et la sympathie qui lui font défaut chez les siens. Il fréquente des compagnons qui l'entraînent loin de la famille ; il y trouve, avec la liberté et le plaisir, de mauvais exemples, il est initié à des amusements coupables, il reçoit de dangereux conseils. On lui procure des livres qu'il doit cacher et dont la lecture éveille chez lui l'amour des aventures, des rêves malsains. On s'étonne alors, on se demande où "notre" qui était si bon, si gentil, a pu apprendre de si mauvaises choses.

Notre Père Céleste, qui a prévu tout cela, y a pourvu en donnant à nos jeunes gens un mère, et en dotant le cœur de la mère d'un amour infini. Dieu, dans son immense bonté, a ainsi préparé à nos chers garçons un refuge sacré.

Elle aura patience et support. Les brusqueries, les étourderies, même les fautes les plus graves de son garçon ne changeront rien à son amour pour lui. Pleine d'espoir pour l'avenir, elle prendra plaisir à le voir croître, quelque rude que soit l'écorce, et s'acheminer à devenir un homme. C'est elle qui plaidera sa cause auprès du père, auprès des amis et des connaissances, et expliquera ses folies par l'exubérance de vie de la jeunesse.

C'est elle qui luttera pour lui dans le sanctuaire secret et tiendra les mains élevées vers le Dieu Sauveur, tandis que son fils sera aux prises avec l'ennemi, exposé à ses assauts.

Ah ! avec la prière, la vigilence, la persévérance, une mère sage peut défier le monde de lui ravir son fils ou de le perdre ! De toutes les entreprises terrestres, il n'en est aucune qui puisse donner autant de satisfaction que celle d'élever un fils, quelque rude et désagréable soit-il

"Comment faire avec votre garçon ?" Eh bien ! le supporter et veiller sur lui, comme seule une mère peut le faire. Sa destinée est entre vos mains. Intéressez-vous à ce qui l'intéresse. Gagnez sa confiance, et quand vous la possèderez, respectez-là. Allez auprès de son lit, le soir, lui donner un baiser et une bénédiction. Peu importe si le bébé ou les petits crient à tue-tête.

"Maman, maman !" votre garçon a encore plus besoin de vous. Bordez son lit, arrangez ses couvertures, échangez avec lui quelques bonnes paroles, plaisantes ou sérieuses ; pardessus tout agenouillez-vous là souvent et priez avec lui. Vous ne savez pas comment vous y prendre ? apprenez ! Peu importe si votre cœur bat, si vos lèvres hésitent, essayez seulement Agenouillez-vous auprès du lit et même s'il fait semblant de dormir......il en parlera un jour à sa femme, bien des années après !

Quand votre garçon verra que vous êtes moins offensée de sa rudesse qu'affligée de son manque de droiture et de ses fautes —que vous partagez vraiement ses peines et ses joies—il fera du cœur de sa mère un doux oreiller où il aimera à venir souvent se reposer. Jamais il n'ira plus loin dans ses écarts, parce qu'il ne pourra oublier celle qui se montra patiente avec lui quand chacun le blâmait, qui trouvait son plaisir en lui, alors que tous le trouvaient insupportable et le rebutaient.

Quand les mères ne pourront plus être mères ; quand elles devront se donner à la société plus qu'à leur famille, ou s'engager dans des professions qui les enlèveront à la place et à la tâche que la Providence leur a assignées ; alors que Dieu ait pitié de nos garçons ! car ils seront privés de leur plus précieux, de leur véritable ami. Mères, ne désertez pas votre poste, n'abandonnez pas, ne négligez pas ce ministère sacré !

Le Moniteur Acadien.

LA PREMIÈRE BUCHE.

Qui n'éprouve pas une sensation de plaisir et de bien-être en voyant allumer le premier feu ?

Etes vous triste, êtes-vous seul, avez-vous à rêver ? Il aide votre mélancolie et vos pensées s'échappent plus abondamment de votre cœur, lorsque vos yeux suivent le gracieux zigzag de la flamme et les dessins bizarres que forme le bois qui brûle.

Etes-vous gai ? Il chante joyeusement avec vous, entonnant le refrain qu'il vous plaît de chanter, en réchauffant vos idées tout autant que votre être. Le retour du feu est pour tous une joie qui renait.

La femme gracieuse et coquette, bien serrée dans sa robe qui moule sa taille, sa tête nonchalante appuyée sur la main, tandis que l'autre relève coquettement le bas de la jupe, n'est-elle pas satisfaite d'avoir l'occasion de découvrir un pied mignon, fin et cambré, chaussé tout spécialement d'un bas de soie coquet et d'un soulier très décolleté qui repousse gracieusement le coude pied, afin d'en faire valoir la cambrure. Comme c'est joli, la première bûche !

N'est-ce pas aussi un prétexte pour tenir un élégant écran qui, tout en protégeant le visage des ardeurs du feu, autorise la frileuse à écouter les chaudes paroles qui lui sont débitées. C'est agréable, la première bûche ! Et l'orateur des salons, comme il aime la saison où le feu est nécessaire ! N'est-ce pas devant la cheminée où pétille un feu clair qu'il se place, s'appuyant mollement sur un coude, et mettant en valeur, dans cette pose, ses pectoraux, plus ou moins développés ? Dans le silence du cabinet et du foyer vide, il a répété chez lui les péroraisons ou les bons mots qu'il veut mettre en évidence ; il a trouvé des gestes éloquents, des phrases tour à tour mordantes, pénétrantes et douces ; mais il faut la bûche dans l'âtre pour éclairer et donner l'étincelle à son débit. Bénie soit la première bûche !

Le directeur du théâtre qui, depuis le 1er septembre, consulte le thermomètre n'est-il pas joyeux de constater qu'enfin il baisse rapidement ?

Il arrive à la répétition. Les actrices ont gardé leur manteaux et se sont enveloppées de dentelles. Afin de bien s'assurer que son désir est devenu une réalité, il leur dit : "Il fait donc froid que vous vous emmitouflez ainsi ?" Sur la réponse affirmative, il appelle le garçon de théâtre : "Gustave, allumez donc du feu dans mon cabinet. Une bonne bûche, hein, comme pour chauffer un four !

Le boulanger, le rôtisseur, qui tout l'été ont transpiré en bourrant le four et le rôtissoire de bûches monumentales, ne sont pas fâchés de voir que le froid oblige les autres à se chauffer. Ils y viennent donc à la bûche !

Le charbonnier, tout en sciant régulièrement son bois pour en faire de belles bûches, sourit sous le charbon dont il est barbouillé. Il s'arrête, se frotte les mains, crache quelquefois un peu dessus et dit : "Cha pique déjà. On dit qu'il fera froid chet hiver. Bon temps pour la bûche."

Le pauvre, qui grelotte déjà, presque autant de crainte d'un rude hiver que du froid actuel, devient soucieux et pense à ses enfants : "Comment les réchaufferai-je" ? Enfin, il ne faut pas perdre courage : s'il fait bien froid on aura peut-être un peu plus pitié de moi. Ceux qui brûlent de grosses bûches me donneront des morceaux de bois ! Oh ! l'aumône de la bûche !

Le chien lui-même n'est-il pas satisfait lorsqu'il voit allumer la première buche ? Il suit d'un œil tranquille toute la préparation du feu ; puis, aussitôt que l'allumette est mise et que les premières lueurs paraissent, il approche, choisit la meilleure place, s'installe et pose ses deux pattes sur le foyer, quand il ne s'allonge pas tout de son long et dans un grognement de béatitude murmure :

—Ah ! la bonne bûche.

NOTRE DETTE.

Le Canada doit $196,500,000, mais cette dette est représentée par onze cent milles de chemin fer appartenant au gouvernement ; neuf mille milles de chemin de fer à la construction desquels le gouvernement a contribué ; un système de canaux très complet, des centaines de phares maritimes, plusieurs navires à vapeur ; de nombreuses brise-lames ; des hâvres améliorés ; des bureaux de postes et des maisons de douanes dans toutes les villes et même les villages de quelqu'importance ; un réseau de lignes télégraphiques qui couvre tout le Nord-Ouest ; un autre dans la région du Golfe, des pénitenciers, des maisons de refuge pour les immigrants ; des quarantaines, des arsenaux et des salles d'exercices ; des établissements de pisciculture : des fermes-modèles pour l'instruction des sauvages, un collège militaire, les édifices du parlement, des glissoires, des estacades et autres constructions se rapportant à l'industrie du bois. Nous avons de plus toute une série de provinces ne devant presque rien puisque leur dette a été assumée par le gouvernement fédéral. Ajoutons à cela notre vaste Nord-Ouest avec ses terres, ses mines, ses forêts et nous avons dans cela seulement, de quoi payer plusieurs fois ce que nous devons.

La question importante n'est pas autant de connaître le chiffre exact de notre dette, que de savoir si les entreprises pour lesquelles elle a été contractée sont de nature à nous apporter des bénefices équivalants.

Il y a quelques années, un voyage entre Montréal et Toronto coûtait $24 ; le Grand Tronc a été construit et aujourd'hui le trajet se fait pour $10 ; les taux du fret ont diminué dans la même proportion. Le Grand Tronc a reçu de l'aide du gouvernement et cette subvention est une partie de notre dette, mais l'intérêt que nous payons pour cette dette n'est qu'une bagatelle comparée à ce que nous rapporte cette réduction dans le coût du transport.

Il en est de même pour les autres entreprises dans lesquelles nous avons placé notre argent.

Le Manitoba.

Joudi, 13 Janvier 1887.

LES ELECTIONS FEDERALES.

Hier, le télégraphe nous a apporté une dépêche qui bien qu'attendue jusqu'à un certain point, n'en a pas moins causé une surprise générale. Nous aurons les élections fédérales d'ici à quelques jours: la nomination aura lieu mardi, le 8 février, et la votation une semaine plus tard, le 15. Nous n'avons donc point de temps à perdre, et devons nous mettre franchement à l'œuvre pour assurer l'élection des hommes qui sont les plus capables de nous représenter à Ottawa.

Souvent, le candidat qui sollicite les suffrages n'est pas l'idéal que se forme l'électeur ; il peut pour certains ne pas être du tout ce qu'on désirerait qu'il fût. Va-t-il s'ensuivre pour cela qu'il doive être combattu à outrance, qu'il faille travailler de toutes ses forces pour assurer sa défaite ? Non ! et nous le disons avec toute l'énergie dont nous sommes capables. En politique, surtout, il est impossible de contenter tout le monde; l'électeur intelligent qui comprend la gravité du devoir qui lui incombe, ne doit point, à pareil moment, donner carrière aux passions, aux jalousies et aux rancunes quelques sincères qu'elles puissent être ; s'il a de la conscience, il mettra de côté les objections fondées ou non qu'il peut avoir, pour n'envisager la situation qu'au point de vue de l'intérêt général.

Tel homme, par exemple, peut quelquesfois n'avoir pas donné entière satisfaction dans des cas particuliers ; supposons même qu'il paraisse avoir négligé ses devoirs en certaines affaires d'intérêt secondaire, si cet homme a du talent et de l'influence n'y a-t-il point nécessité pressante de ne pas s'arrêter à des détails et de lui donner tout notre appui ?

Il est permis de reprocher à un député les fautes que l'on croit qu'il a commises, mais la majorité ne doit jamais assez manquer de discipline, de sang-froid, de décision et de sens politique pour l'abandonner et lui préférer souvent, le plus souvent, un homme trop peu ou trop bien connu.

Nous mettons nos amis en garde contre certains hommes anciens dont le nom reste attaché à bien des humiliations qu'on nous a fait subir, il y a déjà longtemps, mais que la nationalité ne saurait oublier. En garde aussi contre les hommes nouveaux ou étrangers à Manitoba qui cherchent à s'imposer à notre confiance, et qui sans leur propres efforts pour poser devant le public, seraient infailliblement condamnés à rester dans l'ombre.

Nous reviendrons sur cette question des élections fédérales dans notre prochain numéro; d'ici à huit jours, nous demandons à tous les électeurs de n'écouter d'autre voix que celle de la justice, et de songer qu'il y va de leurs plus chers intérêts de ne point faire fausse route.

MANITOBA : CHAMP D'IMMIGRATION.

IX.

Depuis la publication de notre dernier article nous avons noté dans les journaux des appréciations et des faits corroborant entièrement plusieurs des points que nous avons touchés jusqu'ici. Il n'est pas inutile, croyons-nous, de saisir au passage ces témoignages venant de personnes et de lieux divers et en ayant par conséquent que plus de valeur.

Parlant des terrains des environs de Winnipeg, le *Free Press* de samedi dernier disait :

"Au lieu de se maintenir à de hauts prix, ces terrains peuvent au contraire s'obtenir à très bon marché. Dans cette partie de la province, à l'est de Winnipeg, on peut acquérir des terres pour un prix variant de $1.00 à $5 00 l'acre; et, des fermes, sur lesquelles des améliorations ont été faites, peuvent être achetées au prix de $2.50 à $10.00 l'acre.

"La région à laquelle nous faisons allusion contient une étendue de terre d'environ deux millions et demie d'acres. Le sol, si l'on en excepte quelques côteaux près de la rivière de la Tête Ouverte, est de première qualité. L'eau est abondante. Dans presque toutes ces localités, on obtient une excellente eau en creusant des puits, on peut aussi se procurer aisément, et abondamment, le bois de chauffage, et les matériaux dont on fait les clôtures. Le colon trouve donc dans cette partie de la province un sol excellent, du bois et de l'eau, en abondance."

"Il y a aussi d'autres avantages, telles sont les communications faciles par voie ferrée...de bonnes routes...une quantité fort appréciable de bois de construction... des églises, et des écoles établies dans presque tous les cantons."

"Il y a dans cet espace, bien qu'il soit la région des plus anciens établissements, une grande quantité de terres faciles à acquérir. On croit à l'étranger qu'il n'existe plus de terrains dans ces conditions, ou qu'on en demande un prix trop élevé; ces impressions sont incorrectes."

La région dont parle ainsi le *Free Press* est celle que notre race occupe, celle où nous trouvons notre force actuelle.

Il est important de ne pas laisser se désagréger ce noyau.

Nous sommes prévenus: nos compatriotes des autres origines, y jettent les yeux ; et il faut le reconnaître, il n'y a là, de leur part, rien d'illégitime ; mais légitimes aussi seraient nos tentatives, en vue de prévenir un état de société qui équivaudrait à notre annihilation, de consolider notre élément dans cette partie de la province dont nous avons été les pionniers, et que nous sommes habitués à considérer comme nôtre.

D'autres parties de la province se recommandent également à l'attention des colons de langue française. Le Lac-des Chênes est de celles-là. Nous trouvons dans les derniers numéros du *Colonisateur Canadien* deux lettres fort intéressantes concernant cette localité.

La première est de M. Joseph Masson, un canadien rapatrié:

"J'habite, dit-il, le Manitoba depuis quatre ans, mais je ne cultive que depuis l'année dernière. Cette année, quoique nous ayons eu de la sécheresse, ma récolte a été satisfaisante. J'ai ensemencé quarante acres de terre et j'ai récolté 700 minots de blé et 250 minots d'avoine. En général, la récolte, dans nos environs, au Lac-des-Chênes (Oak Lake), a été supérieure. Je pourrais vous faire part de beaucoup de bons renseignements, mais le temps me manque, je suis tout entier à faire mon labourage et à mes autres travaux de l'automne. Je me plais beaucoup à la culture et à l'élevage, et dans quelques années je pourrai montrer à qui voudra le voir, un *stock* qui fera envie à bien du monde. Tous ceux qui sont établis ici se plaisent bien, et pour moi, je ne regrette nullement d'avoir quitté les Etats-Unis."

Voici l'autre lettre ; elle est de M. Charland :

Lac-des-Chênes, Man., 14 déc. 1886.

M. l'Editeur.

"Le Lac-des-Chênes est situé à peu près à 135 milles de Winnipeg, sur le chemin de fer du Pacifique Canadien.

C'est en 1881 que MM. Amable Marion et son frère Maxime, vinrent s'y fixer. Etant sous la direction de tels hommes, cet endroit ne pouvait que progresser rapidement.

Depuis ce temps, à divers intervalles de l'année, viennent se grouper, un grand nombre de colons Métis et Français, dont la population atteint le nombre de 70 familles aujourd'hui.......

Aujourd'hui on comtemple avec orgueil, une église catholique; de plus, trois magasins de marchandises sèches, trois d'épiceries, un de fer, un bureau de poste, un élévateur à grain, et un moulin à farine. Enfin tout ce qu'un cultivateur peut désirer pour le soutien de sa famille, il le trouve à sa porte.

Le Lac-des-Chênes, par les nombreuses terres fertiles qui l'entourent sur une superficie de 30 milles carrés, est destiné à devenir avant longtemps une ville très florissante sous tous rapports.

Les récoltes ont été satisfaisantes ici. Cette année surtout elles ont été très bonnes. Plusieurs cultivateurs sur un terrain de huit arpents, ont récolté 240 minots de blé, ce qui donne trente barils par acre.

Il y a encore une immense quantité de terres semblables, prêtes à recevoir la charrue du colon laborieux.

L'eau que nous avons est excellente et nous en avons en quantité suffisante. Le foin ne fait pas défaut ainsi que le bois de chauffage, que le cultivateur vend à la ville, à raison de $3.00 à $3.50 la corde.

Avec toutes ces raisons, j'invite les colons français de venir voir nos terres avant d'aller s'établir ailleurs ; venez augmenter le noya u de notre population française en voie de prospérité...... Ça sera pour moi un plaisir d'aller montrer le terrain encore à prendre à tous ceux qui viendront examiner les nombreux avantages que nous avons en cette partie de la province.

Je suis, monsieur,
Votre serviteur,
ALD CHARLAND.

De son côté, le *Paris-Canada*, se basant sur des renseignements évidemment pris à bonne source, écrit ce qui suit :

En certains endroits aux Etats-Unis, tout a péri sous les rayons ardents du soleil, mais le Manitoba, plus favorisé sous le rapport du climat, a eu une récolte très satisfaisante. Les grains ont donné un rendement moyen très élevé. Et c'est particulièrement les terres concédées gratuitement qui ont été favorisées d'un si heureux résultat.

L'industrie laitière et l'engrais du porc prennent une grande importance. Ces industries agricoles ne sauraient manquer de devenir avant longtemps une immense source de revenus pour le pays. Tous les cultivateurs, sans distinction de fortune, peuvent les entreprendre, car l'exploitation en est facile et rémunératrice. L'engrais du porc a déjà donné de beaux résultats. Un premier train de porcs gras, à destination des marchés étrangers, a franchi la frontière du Manitoba le mois dernier; il sera suivi de bien d'autres, nous le prédisons sans crainte. Peu de pays peuvent fournir aux colons des conditions d'établissement plus avantageuses que le Manitoba, où le sol est pour ainsi dire tout prêt pour la culture, et où enfin, l'agriculture, le commerce et l'industrie, sont servis par les voies de communication nécessaires à leur développement. Rien ne manque pour y faciliter à l'homme laborieux et intelligent, les moyens de se créer une position prospère."

La délégation française qui a visité notre pays l'an dernier, a été frappée des avantages qu'il offre. Nous avons déjà donné l'impression de l'un d'eux, M. le vicomte de Bouthillier.

Un autre, M. Geo. Demanche, journaliste distingué de Paris, rendant compte, avec une rare exactitude, dans la *Revue Française*, dont il est le rédacteur en chef, de son voyage au Canada, s'exprime ainsi :

"Mais, si l'ouverture du transcontinental canadien est un fait d'une haute importance pour l'Europe occidentale, il ne l'est pas moins pour le Canada lui-même. Desormais, les provinces les plus éloignées de la Confédération se trouvent soudées les unes aux autres et n'ont plus besoin d'emprunter le territoire étranger pour l'échange de leurs produits. Mais la conséquence la plus frappante de la création de la nouvelle ligne, a été de transformer complètement les riches territoires du Manitoba et du Nord-Ouest, de donner une valeur considérable à ces terres qui naguère en étaient depourvues et de faire affluer, dans ces pays si fertiles et si peu peuplés, des convois d'émigrants venus de tous les points du monde. Des villes comme Winnipeg ont pris subitement un essor considérable, semblent sortir de terre comme frappées d'un coup de baguette magique. De jeunes citées comme Brandon, Régina, Calgary, dont l'existence ne remonte pas à au delà de trois ou quatre ans, possèdent déjà deux à trois mille habitants, et dans ces villes improvisées, on trouve tout de suite des églises, des maisons de banque ou de change, ainsi qu'un journal politique. A en juger par l'œuvre de quelques années, on pressent déjà quelle révolution économique se sera opérée dans un demi et même dans un quart de siècle."

Sir James Laird, qui jouit d'une grande autorité dans les questions agricoles, écrivait dernièrement au *Times* de Londres, une lettre dont nous extrayons le passage suivant :

"Les colons russes, appelés Mennonites, qui se rendent au Nord-Ouest dans des districts où ils peuvent être proximité les uns des autres, ont admirablement réussi dans leurs établissements au Sud-Ouest de Winnipeg. Quoique l hiver soit très froid l'atmosphère est claire, sèche et généralement sans vent; quand elle est calme, c'est un réel agrément que de se tenir dehors en dépit du froid. Ce pays me semble modifier au mieux le caractère des populations."

La *Minerve* du 8 janvier courant, rendant compte d'une conférence donnée à Longueuil, près de Montréal, par M. Dansereau de St. Pie, Manitoba, rapporte les paroles suivantes :

Le Manitoba, fit remarquer M. Dansereau, offre plus d'avantages à la colonisation que les territoires de l'Ouest américain où les terres sont fertiles, mais cette fécondité s'épuise plus vite qu'au Manitoba où l'on a semé pendant 30 ans consécutifs sans qu'on se soit aperçu de la moindre diminution dans les rendements. En outre, dans le Dakota et ailleurs les taxes écrasent le colon.

Nous terminons cet article par ces paroles encourageantes du *Colonisateur Canadien*, publié à Montréal :

"Nous pouvons envisager l'avenir avec le sourire aux lèvres, nos vastes territoires du Nord-Ouest, nous fournissent non-seulement le blé en abondance, mais aussi des pâturages qui nous permettent de faire l'élevage du bétail avec autant d'avantages, sinon plus, que dans les autres pays. Nous n'avons nullement à redouter la concurrence étrangère. Avec un tel sol, le fermier laborieux sera toujours sûr de faire fortune, et comme on le sait, le Pacifique Canadien et ses nombreux tributaires sont un marché avantageux pour l'écoulement des produits. Allez sans crainte au Manitoba et au Nord-Ouest, là vous attend la fortune.

T. A. BERNIER.

LA COMMISSION.

Nous apprenons qu'à la fin du mois courant, la commission dont M. Roger Goulet est le chef et qui a pour mission de règler les réclamations des Métis, se rendra à Westbourne, Manitobaville, etc, pour examiner les réclamations des Métis établis près du Lac Manitoba.

Nouvelles Politiques.

—Depuis que la date des élections fédérales est connue, la plus grande excitation règne de toutes parts, les candidatures se dessinent, quelques-unes certaines et d'autres probables.

—Dans Provencher, l'hon. M. Royal a déjà depuis longtemps posé sa candidature, et il n'est mentionné aucun autre candidat pour l'opposer que le fameux H. J. Clarke.

—A Winnipeg les noms de Sir Donald A. Smith, Duncan Macarthur et R. J. Whitla sont mentionnés. Le capt. Thos. Scott se retire de la politique pour, dit-on, accepter une position dans le service civil.

—Lisgar aura pour candidat le député actuel, M. Arthur W. Ross; mais les libéraux doivent avoir une convention pour choisir un candidat de leur parti.

—A Marquette le député actuel M. Robert Watson, aura un rude adversaire dans la personne du Major Boulton, de Russell.

—M. Hugh Sutherland, président du chemin de fer de la Baie d'Hudson et député actuel de Selkirk, avait d'abord eu l'intention de poser sa candidature à Winnipeg; mais l'on dit maintenant qu'il se portera de nouveau candidat dans Selkirk, ayant pour opposant M. T. M. Daly, avocat de Brandon, et peut-être M. Stewart Mulvey de Winnipeg.

—Par un extra de la *Gazette Officielle* d'Ottawa, l'acte accordant une représentation au Nord-Ouest est promulgué et des élections auront lieu dans chacune des divisions créées par cette loi. Nous donnerons la liste des candidats dans notre prochaine feuille.

—Les oppositionnistes de notre Législature locale ont, paraît-il, décidé de contester toutes les élections de nos amis, en outre de plusieurs poursuites qui ont été intentées. C'est un jeu dangereux qui pourrait tourner contre ceux qui s'y engagent.

—Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur Aikins laissait Winnipeg hier pour aller à Ottawa ; il sera absent pendant une quinzaine de jours.

—L'hon. Procureur-Général Hamilton, reviendra d'Ottawa la semaine prochaine.

—Il est entendu que le nouveau mode d'enregistrement (système Torrens) qui vient d'être introduit dans les Territoires du Nord-Ouest, ne nécessitera pas de nouvelles nominations. Les régistrateurs dans les divers districts continueront d'exercer leurs fonctions comme auparavant. Suivant toute probabilité la division d'Alberta restera la même, avec officiers à Calgary et Edmonton.

—La législature d'Ontario se réunira le 10 février pour la dépêche des affaires.

—L'élection de M. Thomas Gelley élu par acclamation dans Cartier, Man., est contestée. Le requérant est M. Thos. Renwick, ex-banquier de Winnipeg, qui a comme cautions MM. W F. Alloway, J. B. McArthur et Isaac Campbell, MM: MacArthur, Dexter & Denovan sont solliciteurs du requérant.

C'est une malice pure et simple, puis qu'aucun de ceux plus haut mentionnés n'a d'intérêt dans cette division. Allez-y Messieurs, nous avons aussi quelque chose à dire.

—Deux des vacances existant au Sénat viennent d'être remplies, l'une par le docteur Charles Doucet Casgrain, de Windsor, Ont., et l'autre par M. Samuel Merner, ex-député de New-Hambourg, Ont. En faisant ces deux nominations, le cabinet de Sir John a voulu donner des représentants dans la Chambre Haute à deux éléments considérables de la population d'Ontario, les Canadiens-français et les Allemands.

—Une dépêche d'Ottawa nous apprend que les propriétaires du *Mail* ayant refusé de discontinuer leurs attaques contre l'élément catholique et spécialement contre les Canadiens-français, les chefs du parti ont résolu détablir incessamment un nouveau journal à Toronto qui sera l'organe accrédité du parti.

—Le Gouverneur Général du Canada a reçu de Londres une dépêche de Lord Salisbury, premier-ministre de l'Angleterre, lui offrant un siège dans le cabinet. Son Excellence a répondu que, quoiqu'appréciant beaucoup l'offre d'un portefeuille, elle ne croyait pas opportun, dans le moment, d'abandonner aussi subitement la position qu'elle occupe au Canada.

—A l'assemblée annuelle de l'Association Conservatrice de Winnipeg tenue mardi pour l'élection, M. W. B. Scarth a été réélu président ; M. S. Mulvey, 1er vice-président ; M. H. M. Howell, 2e vice-président ; M. F. I. Clarke, secrétaire, et M. T. H. Gilmour, Trésorier.

Nouvelles Religieuses.

—Mgr Grandin, évêque de Saint-Albert, accompagné du Rév. Père Lestanc, a quitté Saint-Boniface vendredi dernier en route pour l'Europe. Le Rév. Père André et le Rév. Frère Boon, nous ont laissé le lendemain pour eux aussi se rendre par delà l'Atlantique.

—Le souverin Pontife doit tenir un Consistoire le 20 janvier courant.

—Le vatican a décidé de remettre au milieu de mars, alors que les nouveaux étrangers recevront leurs chapeaux, la question de savoir si l'organisation des Chevaliers du Travail est une société convenable pour les catholiques.

—Un M. Power a donné $100,000 pour la congrégation de la Propagation de la Foi.

—M. l'abbé E. L. Moisan, chapelain du Couvent de Bellevue, à Québec, est mort mercredi, 29 décembre dernier.

—Le Révérend M. Champagne, curé de la Pointe Gatineau, comté d'Ottawa, a célébré ses noces d'or hier. Le même jour Mgr Duhamel a béni la nouvelle église qui a coûté $30,000.

—Le Rév Frère Reticius, supérieur provincial des Frères des Ecoles Chrétiennes, doit bientôt s'embarquer pour l'Europe. Le Rév Frère Christian de Marie, ancien visiteur au Canada, a été nommé pour lui succéder à Montréal, et il est arrivé ces jours derniers.

—Pendant l'absence de Mgr Grandin, le Rév. Père Leduc sera l'administrateur du diocèse de Saint-Albert.

—Le Souverain Pontife Léon XIII a envoyé par l'entremise de l'ablégat Mgr O'Bryen, une lettre à Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface, le remerciant pour la courtoisie qu'il a témoignée à Mgr O'Bryen lors de son voyage ici l'été dernier.

Nouvelles d'Europe.

—Le recensement fait en France en 1886 porte la population de ce pays à 38,218,963 au lieu de 37,672,048 qu'elle était en 1881.

—L'Académie française a décidé d'adresser au gouvernement une pétition demandant l'annulation du décret d'expulsion contre le duc d'Aumale qui a fait preuve de patriotisme en donnant Chantilly à la France. On compte sur une réponse favorable.

—M. Auguste Bartholdi, l'auteur de la statue de la *La Liberté éclairant le monde*, a été nommé commandeur de la Légion d'honneur.

—Les officiers de tous les corps de réserve en Allemagne ont reçu ordre de se rapporter à leurs quartiers respectifs au mois de mai prochain.

—La commission militaire russe a décidé d'adopter un nouveau fusil à répétition pour en armer l'infanterie, et des ordres ont été donnés pour la fabrication d'un grand nombre de ces armes.

—Le gouvernement russe vient de négocier à Paris un emprunt de 75,000,000 de francs. Cet argent sera employé à la construction d'un canal à travers la partie la plus étroite de la Crimée, unissant ainsi la mer d'Azof avec la mer Noire, et ouvrant une route beaucoup plus directe entre l'embouchure du Don et Odessa, Sébastopol, le Bosphore et l'embouchure du Danube.

—On mande de Constantinople que la Turquie continue ses armements sur terre et sur mer, à chaque instant il arrive de nouvelles recrues qu'on dirige vers la frontière de Roumélie. On donne aussi une attention toute particulière aux fortifications des Dardanelles.

—On dit que M. Gladstone se prépare à modifier son projet de *home rule* afin de ramener dans le parti libéral ceux qui l'ont abandonné sur cette question.

Paris, 11 janvier.—M. Floquet est réélu président de la Chambre des députés. Sadi-Carnot a présidé le sénat. Il dit que deux conditions sont essentielles à la prospérité de la France: la stabilité à l'intérieur et la paix à l'extérieur. Le fait d'essayer de démontrer que la France désire la guerre, n'est qu'une ruse pour vaincre l'hésitation de certains parlements. Pour ranimer le sentiment national la France n'a pas besoin de la crainte d'une puissance étrangère. Il n'y a pas de parti militaire, car en France, l'armée est un corps essentiellement civique. Le pays désire la paix, mais si les événements viennent contrecarrer ses vœux, il prouvera qu'il n'a pas perdu son temps durant les quinze dernières années.

Berlin, 9 janvier.—Le gouvernement allemand a défendu à tous Français appartenant à l'armée territoriale de demeurer dans l'Alsace-Lorraine plus que quelques jours, quelques manufacturiers de cette province dont les sympathies sont pour la France ayant manifesté une préférence pour les ouvriers français.

—Hier, pendant qu'il était en conférence avec Lord Salisbury, Lord Iddesleigh qui donna tout dernièrement sa démission comme ministre des affaires étrangères fut pris d'une maladie subite et expira quelques moments après. Il était âgé de 64 ans, et avait été des années le chef du parti conservateur dans la chambre des communes. Il était mieux connu sous le nom de Sir Stafford Northcote.

"LE CLUB LE VOYAGEUR."

Etabli l'hiver, dernier ce club a rapidement progressé. Il compte aujourd'hui cinquante membres, et il est à espérer que ce nombre sera de beaucoup dépassé avant la fin de l'hiver. Ces sociétés ont un résultat plus sérieux qu'on ne saurait le supposer. Outre l'avantage hygiénique d'une bonne marche à la raquette, elles facilitent à leurs membres les moyens de se connaître en participant à des amusements communs, et partant de s'apprécier. Que de personnes, ne pourraient presque jamais se rencontrer, n'étaient ces réunions hebdomadaires. Et puis lorsque l'on tend à en but commun ne fut-ce que pour une chose légère cela crée entre nous un lien qui a nécessairement son bon côté.

Il nous fait plaisir de constater que tous les membres du *Voyageur* tiennent plus que jamais au développement de leur jeune association. Les réunions hebdomadaires sont des plus gaies, bien qu'un peu de neige ne gâterait rien.

Jeudi 20 courant, il y aura réception du "Club de Winnipeg," par le *Voyageur*. Sans anticiper sur les événements, il est facile de prévoir que cette date fera époque dans les annales du Club.

Ce soir, marche et réunion ordinaires à 8.30 heures p.m.

PERSONNEL.

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface a ses appartements au Pensionnat de Saint-Boniface depuis quelques jours. Nous sommes très heureux d'annoncer que Sa Grandeur continue de prendre du mieux.

La société légale Beck & McPhillips a été dissoute. M. Beck continue seul.

L'Archevêque de Cantorbéry a nommé le Ven. Archidiacre Pinkham pour succéder à feu M. McLean évêque anglicain de Saskatchewan.

Madame Chs. Christin est arrivée parmi nous en promenade chez sa sœur Madame Girard, épouse de l'hon. Sénateur.

M. H. Montplaisir, député du comté de Champlain aux communes, était à Saint-Boniface dimanche. M. le député est reparti pour la province de Québec.

L'hon. Dr Wilson, ministre des Travaux Publics de Manitoba, a épousé vendredi dernier à Kinburn, Ont., Melle Annie Armstrong, fille de M. R. Armstrong, d'Ottawa. Les nouveaux époux sont arrivés dimanche à Winnipeg. Nous leur offrons nos meilleurs vœux de bonheur.

M. J E. Gelley, de Winnipeg, est actuellement à Ottawa et s'occupe du chemin de fer qui doit relier Grands-Rapides à Prince-Albert.

Le résultat des derniers examens du service civil vient d'être connu. Nous apprenons avec plaisir que M. Alfred Chabot de cette ville, à passé l'examen de qualification.

NOTES HISTORIQUES.

MISSIONS DE LA RIVIÈRE-ROUGE.

De 1823 à 1826.

(Suite.)

Lettre de Mgr Provencher à Mgr Plessis.

Juillet 1823.

Monseigneur,—L'honneur de vos lettres du mois d'avril (6 et 26) m'est parvenu le 15 juin. Je vous prie d'en recevoir mes humbles remerciements.

"Nous avons passé l'hiver assez bien ; la récolte de l'année dernière nous a fourni une aisance que nous n'avions pas auparavant. Cette année, la récolte donnera peu. La sécheresse a fait périr du grain et encore plus de jardinages.

"Le peu de consistance que parait acquérir cette colonie décourage les colons. La plus grande partie d'entre eux n'attendent que les moyens de sortir du pays. On ne sait comment vont être gérées les affaires après ce temps-ci Notre gouverneur, le Capt Bulger, qui est un homme très estimé passe en Angleterre, et il n'a pas encore de successeur. Il a reçu ordre de remettre les affaires entre les mains de la Compagnie. Va-t-elle être chargée de tout ? je l'ignore, il parait qu'on a pas écrit clairement la-dessus d'Angleterre. La Compagnie, souvent assez mal représntée ici, n'est pas aimée des colons ; si la chose est ainsi, je ne doute pas qu'un bon nombre vont gagner chez les Américains. Il y en a déjà qui l'ont fait ce printemps ; en laissant le pays, ils laissent leurs dettes aux héritiers de Lord Selkirk.

"Depuis que le Comité d'Angleterre a donné ses parts aux anciens commis du Nord, ils sont devenus très intéressés ; il leur faut de l'argent, peu importe le moyen ; je ne crois pas que la colonie les occupe fort. Je crois que si la mission était encore à demander, elle le serait longtemps.

"M. Halkett est parti d'ici très mécontent ; l'opinion est que son passage ici a fait du mal ; je crois que nous nous en sentirons plus que les autres ; enfin, la perspective offre bien des contrariétés que la Providence fera peut-être disparaître. Je n'en suis pas étonné parce que je les avais prévues en partie, et que je m'y attendais. Dieu veuille me donner le courage d'en tirer avantage pour l'autre vie !

"Tout parait mal organisé pour encourager les colons. Les agents qui viennent ici sont gênés par les ordres donnés d'Angleterre, et ils se donnent bien de garde de les outrepasser, car on s'en prend à leur bourse.

"M. Halkett qui a tant fait de bruit pour détruire Pembina n'a pas voulu dire un mot au gouverneur sur ce qu'elle avait à faire avec les habitants de cet endroit. Ce printemps, nous avons fait descendre presque toutes ces gens, et, rendues à la Fourche, ne pouvant obtenir de la compagnie aucune avance elles se sont campées le long de la Rivière en attendant la saison de la chasse. Il semble pourtant que des gens nées dans le pays devaient être encouragés de préférence à ceux qu'on fait venir d'Europe. Nos gens trompés dans leur attente vont laisser la place.

"Votre Grandeur voit par cet aperçu que notre position n'est pas des plus agréables. Je ne dis pas cela pour me plaindre, mais pour vous donner une idée juste de notre état. Du reste, je tâcherai de ménager les esprits autant que possible Les mauvaises mœurs de ceux qui composent la Compagnie font craindre des yeux plus clairvoyants que les leurs. C'est pourtant à condition qu'ils civiliseront le pays qu'ils ont obtenu de si grands privilèges."

Deux fois détruite par la Compagnie du Nord-Ouest en 1815 et 1816, la colonie de Lord Selkirk n'était pas encore remise de ce désastre à l'arrivée des missionnaires, en 1818 Cette petite poignée de colons, jetée à plusieurs centaines de lieues de tous pays civilisés, isolée du monde entier, abandonnée dans ses immenses déserts sauvages, manquant de tout, était certainement destinée à périr sans l'arrivée de ces anges de paix, envoyés pour faire taire les rancunes et les haines. nées de l'ambition des compagnies. Ceux qui voudraient en douter n'ont qu'à lire la lettre suivante d'un M. McDonell, bourgeois du Nord-Ouest. écrivant de la Rivière-Rouge en 1815 à un de ses amis de Montréal.

Mon cher ami,

Vous me voyez avec notre ami commun Cameron sur le point de commencer une guerre ouverte avec l'ennemi de la Rivière Rouge. Si l'on en croit quelques-uns, on attend beaucoup de nous. Ce qu'il y a de certain, c'est que nous ferons de notre mieux pour défendre ce que nous considérons comme nos droits Il y aura sans doute quelque chose de sérieux ; il y en a qui ne seront satisfaits que par la destruction totale de la colonie, n'importe par quel moyen, ce qui serait à désirer ; aussi, je m'y emploie de tout mon cœur.

ALEX MCDONELL.

Si ces luttes commencées dès l'établissement de la colonie se fussent continuées encore deux ou trois ans, (et elles se seraient continuées sans les missionnaires), c'en était fait de l'entreprise de Lord Selkirk. Ce fut leur arrivée, qui fit renaître le courage et l'espérance en rétablissant la paix. Tout le monde se remit au travail, complétement rassuré sous l'égide de la religion qui ramenait le calme et la tranquillité, là où depuis longtemps on n'avait vu que divisions et vengeances.

Malheureusement, aux épreuves de la part des hommes succédèrent les épreuves envoyées par le ciel. Quatre années consécutives de disettes causées par le fléau des sauterelles était plus qu'il n'en fallait pour achever de disperser les restes de l'établissement ; c'est ce qui serait infailliblement arrivé sans la présence des missionnaires à la Rivière Rouge. Nous avons toutes les peines du monde, disait Mgr Provencher, à retenir les gens dans le pays ; tant de fléaux qui se succèdent les découragent."

Après la mort de Lord Selkirk et la réunion des compagnies, Mgr Provencher s'aperçut bien vite qu'il n'avait plus à compter sur l'encouragement de ceux qui succédaient au milord. que ces derniers ne se souciaient ni de la colonie ni de la mission, et que le plus qu'on devait attendre d'eux était qu'ils laisseraient la mission et la colonie s'en tirer comme elles pourraient. Ce fut un moment d'épreuve pour Mgr Provencher. Sans doute, en venant à la Rivière Rouge, il avait d'abord compté sur Dieu et sa providence pour soutenir son œuvre ; mais il avait aussi espéré en la puissante protection de Lord Selkirk pour l'aider à partir cette colonie naissante. Maintenant il saura à quoi s'en tenir.

Quand il écrivit à l'évêque de Québec pour lui faire connaître ce qu'il appréhendait pour l'avenir, il lui disait : "Je ne dis pas cela pour me plaindre, mais pour vous dire quelle perspective nous avons devant nous."

Les gens de Pembina qui étaient presque tous descendus à Saint-Boniface au printemps de 1823, ne sachant où s'établir de nouveau, et ne trouvant aucun encouragement de la part des nouveaux agents qui les avaient forcés à descendre, s'en allèrent passer l'été à la chasse dans la prairie. M Dumoulin fut rappelé de Pembina comme Mgr Provencher l'avait promis à M. Halket. L'automne précédent. Mgr Provencher avait formé le dessein d'envoyer M. Dumoulin à la Baie d'Hudson. Durant l'hiver, il en avait parlé à M. Clark qui était en charge à la Compagnie ; celui-ci avait approuvé le projet, et n'avait laissé entrevoir aucune difficulté au sujet d'un passage sur les berges pour le missionnaires.

Au printemps, quelques semaines avant le départ des voyageurs, Mgr Provencher renouvela officiellement sa demande par écrit. Alors on lui répondit que pour des raisons inexplicables le passage était refusé. M. Dumoulin voyant que ce voyage était manqué, et qu'il n'avait plus rien à faire à Pembina profita d'une permission qu'il avait pour s'embarquer pour Montréal. Son intention était de revenir ; au moins il le disait, mais il ne revint jamais. Mgr Provencher demeura seul avec M. Destroismaisons et M. Harper qui n'était encore qu'ecclésiastique.

(A continuer.)

G. D.

—Nous regrettons d'apprendre la mort de M. Alexis Philion décédé ces jours derniers chez son fils M. l'abbé A. Philion, curé d'Embrun, comté d'Ottawa, à l'âge de 73 ans. Homme pieux et exemplaire pendant toute sa vie, il eut le bonheur de faire une des morts les plus belles qui peuvent être accordées à un chrétien.

Le défunt était aussi père de M. J. G. Philion récemment employé à la Compagnie de la Baie d'Hudson, à Winnipeg. et maintenant marchand à Virden, Man.

—M. James McMaster, propriétaire et rédacteur du *Freeman's Journal* et le doyen des journalistes en Amérique, vient de mourir à Brooklyn, à l'âge de 67 ans.

—On annonce de Montréal la mort du juge Torrance, de la Cour Supérieure, après une courte maladie. On pense qu'il a contracté cette maladie en assistant aux funérailles du juge Ramsay. Il était juge de la Cour Supérieure depuis 1868. Il était aussi professeur de Droit romain à l'université McGill.

—Le Dr Louis Giard, secrétaire du Conseil de l'Instruction publique, officier de l'Académie de France, est décédé à Montréal la semaine dernière à l'âge de 77 ans.

—L'honorable juge Antoine Polette, de Trois-Rivières, Qué., est décédé en cette ville, jeudi dernier, à l'âge de 80 ans.

L'hon. Juge était né à la Pointe-aux-Trembles, près de Québec en 1807. Il fit ses études au Séminaire de Québec et était admis au barreau en 1828. Il représenta Trois-Rivières en parlement de 1848 à 1858. Son élévation au banc judiciaire datait de 1860 et sa démission de 1880.

Choses et Autres.

—New-York est la ville du monde la plus encombrée en population. Il y a dans cette ville 85,000 âmes par mille carré. Une construction entre autres contient à elle seule 2,500 êtres vivants.

- En 1861, il y avait dans Ontario 36,-666 personnes d'origine française.

En 1881, il y en avait '02,743.

Les comtés où les Français sont au nombre de plus de deux mille, sont les suivants :—

Essex	14,658
Prescott	14,601
Ottawa	9,384
Russell	9,6?2
Renfrew	5,240
Kent	4,529
Glengarry	4,188
Simcoe	3.886
Hastings	3.381
Cornwall	2,222

—La compagnie de capitalistes canadiens et anglais, récemment formée pour la construction d'un cable entre Vancouver et l'Australie, pousse activement les travaux.

M. Sanford Flemming, le promoteur de l'entreprise dit que la compagnie est complètement organisée et qu'elles s'adressera au gouvernement impérial pour avoir des navires pour faire les sondages et autres travaux sur les côtes de l'Australie.

—Les statistiques de la police de New-York : Au cours de l'année 1886, elle a arrêté 73,203 personnes: 57,006 hommes et 16,197 femmes. Dans ce nombre, les ivrognes figurent pour 17,911, soit environ le quart du nombre total des arrestations.

—Les statistiques fournies par le *Railway Age* constatent que durant l'année qui vient de s'écouler, on a construit aux Etats-Unis un plus grand nombre de voies ferrées qu'à aucune autre époque, si l'on excepte les années 1881 et 1882. Le nombre de milles est de 8,010 et si la moyenne du coût par mille est de $20,000, ces différentes lignes représentent une dépense de plus de $160,000,000 rien que pour les voies.

La plus grande partie de ces travaux a été exécutée dans le nord-ouest et le sud-ouest. L'Etat du Kansas, avec 1,520, vient en tête. Les quatre Etats du Kansas, Nebraska, Minnesota et Texas comprennent plus de la moitié du réseau ferré.

—Il y a eu, en Canada, en 1886, 1,252 faillites contre 1,256 en 1885. Si le nombre des faillites a été moins considérable en 1886, par contre le passif a été supérieur à celui de 1885. Il s'est élevé en 1886 à $10,386,000 et à $18,861,000, en 1885.

Aux Etats-Unis, le nombre des faillites en 1886, a été de 9,854 et le passif de $114,-000,000. En 1885, il y avait en 11,637 faillites et le passif s'élevait à $124,000,000.

—Le nombre de plaintes entrées à la Cour de Police de Montréal dans le cours de l'année 1886 a été de 1,941, contre 2,-019 en 1885.

1,737 jugements ont été rendus contre 2,019 en 1885.

Le montant total des amendes prélevées a été de $13,512 contre $14,916 en 1885.

—La nouvelle annoncée par le gouvernement impérial que dès le mois d'avril prochain 12 canons de 80 tonneaux seraient expédiés de Woolwich à la Colombie Anglaise, a été cause d'un certain émoi dans les cercles militaires des Etats-Unis. Ces canons lancent un projectile de 1,700 livres. Le *Times* de New-York remarque que les Etats-Unis sont loin d'être dans une position aussi enviable, car quand même le Congrès ordonnerait la manufacture de canons de ce genre il ne pourraient être livrés avant 1890.

—Le capitaine Prévost, ci-devant du 65e bataillon, a reçu avis qu'il vient d'obtenir une commission dans l'armée française. Il partira pour le Tonkin sous peu.

—Une assemblée spéciale des actionnaires de la compagnie de Navigation Richelieu et Ontario a été tenue à Montréal la semaine dernière. On y a soumis un état des affaires de la compagnie pour l'année expirée le 31 décembre 1886. Cet état atteste au crédit de la compagnie $1,852,400 et à son débit $1,742,500 laissant une balance de $109,900.

Le président à déclaré qu'il y avait une dette flottante de $315,000 dont la presque totalité avait été encourue pour l'achat de nouvelles lignes. Elle ont payé 10 pour cent.

NAISSANCES.

—En cette ville, le 6 courant, Madame Joseph Turenne, une fille.
L'enfant est décédée le même jour.

—A Prairie Grove, le 10 courant, Madame Ernest Pelletier, un fils.
L'enfant est mort le même jour.

—En cette ville, le 30 décembre, Madame Stanislas Léonard, un fils.

—En cette ville, le 4 courant, Madame Edouard Desroches, une fille.

—A Winnipeg, le 9 courant, Madame Joseph Laurin, une fille.

—Au Lac-des-Chênes, le 4 courant, Madame Aldéric Charland, un fils.

—A Winnipeg, le 30 décembre, Madame Elzéar N. Pinel dit Lafrance, un fils.

—A Saint-Jean-Baptiste, le 21 décembre, Madame John Haining, une fille.

—A Saint-Joseph, le 22 décembre, Madame Alaric Thuot, une fille.

—A Saint-Pie, le 23 décembre, Madame Emery Robert, une fille.

—A Saint-Jean-Baptiste, le 31 décembre, Madame Gédéon Roy, un fils.

—A Saint-Jean-Baptiste, le 3 janvier, Madame Napoléon Grégoire, un fils.

—A Saint-Jean-Baptiste, le 6 janvier, Madame Joseph Olivier Généreux, une fille.

—A Clarkleigh, Lac Manitoba, le 29 décembre, Madame Henri Coutu, 2 jumeaux.

—En cette ville, le 9 courant, Madame N. D. Gagnier, un fils.

MARIAGES.

—A Lorette, le 11 courant, M. Joseph Johnson, fils de M. Sigefroid Johnson, conduisait à l'autel Melle Bérard, fille de M. Alfred Bérard.

—En cette ville, le 11 courant, M. Emmanuel Levacque, fils de M. François Levacque de Saint-Eustache, conduisait à l'autel Melle Victoria Latrémouille, ci-devant de Hull, Qué.

TACHÉ—TACHEREAU—A Ottawa, le 11 courant, M. L. H. Taché, secrétaire privé du secrétaire d'etat, et neveu de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface, à Melle Marie-Louise Tachereau, fille de l'hon. Juge Tachereau, de la cour suprême.

Chronique Locale.

—La troupe "*Holman Opera Co.*" doit jouer à Winnipeg à la fin du mois.

—C'est aujourd'hui qu'à lieu la vente des terrains de la municipalité de Springfield pour arrérages de taxes.

—M. Murray a donné sa démission comme chef de police de Winnipeg ; elle a été acceptée et prendra effet le 1er février.

—Nous avons reçu une petite brochure renfermant la liste des membres et des officiers de la Législature de Québec. Nos remerciements à qui de droit.

—Pendant la nuit de vendredi dernier un incendie s'est déclaré dans le *Dundee Block* à Winnipeg et a causé pour une dizaine de mille piastres de dommages.

—Les brefs pour la nouvelle élection du maire de Winnipeg seront émanés demain. La nomination aura lieu lundi et la votation une semaine plus tard.

—L'almanach des adresses pour 1887 publié par M. Henderson vient de paraître. C'est un volume de 750 pages qui contient une foule de renseignements utiles.

—Pendant l'année dernière à Winnipeg, il y a eu 62 feux et 64 alarmes. Pendant 1885, il y avait eu 51 feux et 61 alarmes. Le montant total des pertes, cette année, ne va pas au delà de $65,000.00.

—Saint-Boniface va avoir un des plus beaux bureaux de poste de la province. Une partie des boîtes qui servaient dans l'ancien bureau de Winnipeg ont été transportées ici et mises en place par M. Lafranchise, maître de poste.

—La compagnie du téléphone se propose de changer son mode d'appel ; chaque souscripteur aurait un numéro qui remplacerait son nom. Ainsi supposant qu'on nous donnerait le numéro 50, celui qui voudrait nous parler demanderait au bureau central de le mettre en communication avec 50.

—Le tirage de la Loterie des Elèves, au Collège de Saint-Boniface, est remis à lundi 24 janvier ; à cette occasion il y aura soirée dramatique et musicale à laquelle seront admis tous les porteurs d'un billet de la loterie. On y représentera la fameuse comédie de Molière intitulée : *Le Médecin malgré lui.*

—La maison Langevin & Gareau a commencé à recevoir des marchandises pour la prochaine saison et vendra la balance de ses marchandises d'hiver à grande réduction.

Ces messieurs demandent vingt couturières de premières classe pour la confection des habits et un apprenti.

—Pendant le mois dernier, il a été déposé à la Banque d'Epargnes du gouvernement de la Puissance, à Winnipeg, $42,246.00, et $33,456.-67 ont été retirées. Excédant des dépots, $8,789.33.

D'après un nouveau règlement aucune personne n'a le droit de déposer plus de $1,000.00 par année, et la banque n'accepte pas plus de $3,000.00 d'une même personne.

—Le décompte des bulletins dans l'élection du maire de Winnipeg a eu pour résultat de renverser la décision de l'officier-rapporteur. La majorité de six pour M. Pearson a fait place à une majorité de cinq pour M. Jones. Cependant les choses n'en resteront pas là. M. Jones n'est pas satisfait, il a donné sa démission et les deux adversaires vont se rencontrer et mesurer sûrement leurs forces dans une nouvelle élection.

—Durant l'année 1886, il y a eu dans la paroisse de Saint-Boniface :

Baptêmes—Garçons	58
" Filles	61
" Adultes	5
Total	124
Mariages	23
Sépultures—Habitants de la paroisse	49
" Etrangers morts dans la paroisse	13
" " hors la paroisse	11
Total	73
Morts au-dessous de 7 ans	43
" à l'âge de 7 à 20 ans	6
" " " de 20 à 40	13
" " " " 40 à 60	6
" " " " 60 à 80	4
" au-dessus de 80	1
Total	73

—La première séance du conseil de ville pour 1887 a eu lieu mardi, à midi. M. James E. P. Prendergast, secrétaire-trésorier de la ville, a fait prêter le serment au nouveau maire, M. L. J. A. Lévêque, et à MM. les conseillers Allaire, Bleau, Bourdeau, Despars, Joyal, Lauzon et Marion.

Les différents comités ont été formés comme suit :

FINANCES.

Quartier 4—M. H. F. Despars, président ;
" 1—M. R. Marion ;
" 2—M. G. Bourdeau ;
" 3—M. J. Joyal.

POLICE, FEU ET SANTÉ.

Quartier 2—M. G. Bourdeau, président ;
" 1—M. A. Bleau ;
" 3—M. J. Lauzon ;
" 4—M. L. Ferland.

TRAVAUX PUBLICS.

Quartier 3—M. J. Joyal, président :
" 2—M. J. P. O. Allaire ;
" 1—M. R. Marion ;
" 4—M. L. Ferland.

PROPRIÉTÉ ET ÉVALUATION.

Quartier 1—M. A. Bleau, président ;
" 2—M. J. P. O. Allaire ;
" 3—M. J. B. Lauzon ;
" 4—M. H. F. Despars.

Comme on peut le voir chaque quartier a un président de comité et un représentant dans chaque comité.

Le conseil s'assemblera demain soir.

—A Winnipeg, les différents comités du conseil de ville ont été formés comme suit :

Finances—Echevins Mulvey, A. McDonald, Callaway, Hutchings, Grundy et Polson. Président, A. McDonald.

Travaux et Propriété—Echevins Mulvey, Riley, Callaway, Ryan, Black et D. McDonald. Président, Black.

Marchés, licenses et santé—Echevins A McDonald, Callaway, Ryan, Black et D. McDonald. Président, Ryan.

Feu, eau et éclairage—Echevins Ham, Riley, Callaway, Hutchings, Grundy et Polson. Président, Grundy.

Chronique de la Province.

Lac-des-Chênes.

7 Janvier.—Nous avons, depuis quelques jours, au millieu de nous, la visite d'un de nos amis du Montana, M. R. Ouellet.

—Il est probablement question de la contestation de l'élection de M. McLean. S'il faut en croire les rumeurs, il est évident que la contestation aurait plein succès, et nous donnerait encore l'occasion de voter pour le gouvernement. Nous souhaiterions que la lutte recommencât

—Après une lutte acharnée et très chaude des partis, nous avons le plaisir d'annoncer la réélection de M. Amable Marion comme conseiller municipal pour la municipalité de Sifton.

On a Besoin

De 50 attelages doubles (teams) pour charroyer du Bois de Corde de Saint-Vital à Winnipeg.

On paiera $1.00 par corde. S'adresser aux bureaux du journal

LE MANITOBA,
Saint-Boniface.

2ins.13.1.87

AVIS.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE LA DIVISION ELECTORALE D'EMERSON.

Avis est par les présentes donné qu'une assemblée générale des membres de l'ancienne Société d'Agriculture de la Division Electorale d'Emerson, sera tenue en l'Hôtel-de-Ville, Dominion City, samedi, le 15 janvier 1887, à deux heures de l'après-midi, pour liquider, les affaires de la dite société.

Par ordre du président du Bureau d'Agriculture.

ACTON BURROWS.
Sec.-Trés. Bureau d'Agriculture.

2ins.6.1.87.

AVIS.

Avis est par les présentes donné qu'une assemblée générale des membres de l'ancienne Société d'Agriculture de la Division Electorale de Norfolk No. 1, sera tenue à Holland, samedi, le 29 janvier 1887, à trois heures de l'après-midi, dans le but de liquider les affaires de la société.

Par ordre du président du bureau d'Agriculture.

ACTON BURROWS,
Sec.-Trés. Bureau d'Agriculture.

2ins.13.1.87.



Province de Manitoba.

ACTE DES LICENCES POUR LA VENTE DES LIQUEURS, 1886.

Les demandes suivantes de licences pour la vente des Liqueurs ont été faites :

T. F. Doyle, hôtel, Headingly ;
J. W. Knittle, hôtel, Boissevain ;
Robt. J. Johnson, hôtel, Birtle ;
David Armitt, en gros, Shoal Lake ;
John McPhail, hôtel, Shoal Lake ;
Hugh McKay, hôtel, Shoal Lake ;
F. Létourneau, magasin, Saint-Boniface ;
F. Jean et Fils, magasin, Saint-Boniface ;
H. C. Bannister, hôtel, Minnedosa ;
John D. McKenzie, hôtel, Minnedosa ;
Robt. Murdoch, hôtel, Minnedosa ;
Marks & O'Hara, hôtel, Oak Lake ;
Wm. Thompson, hôtel, Oak Lake ;
John Marquette, hôtel, Oak Lake ;
J. T. Lundy, hôtel, Morden ;
Thos. McInrue, hôtel, Thornhill ;
A. C. Freehorn, en gros Oak Lake ;
J. G. Philion, en gros, Virden ;
Henry Roberts, hôtel, Strathclair ;
T. D. Cavanagh, hôtel, Elkhorn ;
O. R. Jones, hôtel, Elkhorn.

R. LATOUCHE TUPPER,
Inspecteur en Chef.

Winnipeg 10 janvier 1887.
2ins.13.1.87

RAPPORT ANNUEL

DU

TRESORIER DE LA VILLE DE SAINT-BONIFACE

POUR 1886.

ETAT No. 1.—RECETTES ET DEPENSES.

1.—RECETTES.

	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Balance—Caisse 1er janvier 1886			1,233 73
Taxes 1884 :			
Généralement	1,012 63		
Intérêts	27 55		
		1,040 18	
Taxes 1885 :			
Municipale	397 61		
Scolaire	232 14		
Judiciaire	158 61		
Débentures	397 61		
Chardons	22 95		
Généralement	144 11		
	1,353 03		
Moins remise	18 19		
		1,334 84	
Taxes 1886 :			
Municipale	1,288 60		
Scolaire	877 40		
Débentures	1,902 89		
District	239 64		
	4,308 55		
Moins remise	368 97		
		3,939 58	
Taxes perçues par Bureau Judiciaire :			
Produit de vente	2,470 74		
Autres collections	1,133 18		
		3,603 92	
			9,918 52
Amendes :			
Police		221 60	
Enclos		23 00	
Chardons		60 50	
			305 10
Profits et pertes :			
Intérêts, billet no 1, Mun. de St-Boniface		40 00	
Intérêts, fonds d'amortissement		17 34	
			57 34
Licences :		$ cts.	$ cts.
Epiciers		508 33	
Hôtelliers		300 00	
Billards		57 00	
Charretiers (attelage simple)		8 00	
Charretiers (attelage double)		44 00	
Poissonniers et laitiers		40 00	
Ecuries de louage		50 00	
Colporteurs		5 00	
Chiens		55 85	
Diverses		26 00	
			1,094 18
Billets, Banque Impériale			4,469 45
Total des recettes			17,078 32

2—DÉPENSES.

FINANCES.	$ cts.	$ cts.
Education	2,100 00	
Impressions, papeterie et timbres	204 30	
Chauffage et éclairage	83 63	
Salaires	901 00	
Don à l'Hôpital	100 00	
Elections, etc	103 00	
Assistant-greffier	75 00	
Intérêt sur débentures	3,857 00	
Service légal	25 70	
Listes jurés et voteurs	21 00	
Fonds d'amortissement	547 34	
Intérêt et escompte	316 85	
Dépenses incidentes	24 35	
		8,359 17
TRAVAUX PUBLICS.		
Terrassements	61 91	
Canaux et égoûts	25 01	
Trottoirs et traverses	210 81	
Ponts	55 02	
Chardons	113 25	
Outillage	26 50	
Dépenses incidentes	16 50	
		509 00
PROPRIÉTÉS ET EVALUATION.		
Evaluateurs	150 00	
Timbres et papeterie	50 25	
Cour de Révision	10 35	
Impression des rôles	45 00	
Dépenses incidentes	8 25	
		263 85

POLICE, FEU ET SANTÉ.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Salaires :			
Louis Lafranchise	109 38		
J. B. Joyal	341 63		
J. B. Joyal (bonus)	75 00		
A. Bissonnette	83 35		
L. Forcier	514 30		
J. Coutu	557 25		
Constables spéciaux	45 00		
		1,725 91	
Cour de Police		256 70	
Foin, avoine et ferrage		288 05	
Réparation, pompe à vapeur		403 76	
Chauffage et éclairage		383 95	
Réparation, poste des pompiers		63 69	
Statistique		44 75	
Assurances		100 00	
Enclos		20 30	
Santé		16 50	
Puits artésien		26 98	
Dépenses incidentes		16 41	
			3,350 00
ARRÉRAGES DE 1885.			
Finances		15 70	
Travaux Publics		11 60	
Police, feu et santé		69 00	
Bureau Judiciaire		1,000 00	
Billets, Banque Impériale		3,500 00	
			4,596 30
Total des dépenses			17,078 32

ETAT No. 2—RESSOURCES ET OBLIGATIONS.

1.—RESSOURCES ET OBLIGATIONS ORDINAIRES.

	Ressources. $ cts.	Obligations. $ cts.
Billets, Banque Impériale		4,469 45
Bureau Judiciaire (1886)		279 40
Taxes 1884	151 88	
" 1885	282 82	
" 1886	5,137 47	
" remises par Bureau Judiciaire	3,367 98	
Red River & Assiniboine Bridge Co'y., (57 parts)	5,700 00	
Propriétés	30,000 00	
Droit d'occup. d'hôtel-de-ville	3,000 00	
Municipalité Saint-Boniface	20 00	
Louis Levreault	30 00	
Joseph Pélissier	10 00	
Beauregard et Houde	5 00	
P. Martel et Cie	75 07	
Prince frères	31 00	
P. F. Soucy	179 00	
Wall, Bessette et Cie	1 00	
Total	47,991 22	4,748 85
2.—DÉBENTURES.		
Débentures dues 1er mai 1908		55,000 00
Fonds d'amortissement, (caisse)	1,247 34	
" (Billets Mun. St. Bon.)	2,440 44	
Total	3,687 78	55,000 00
Grand total des ressources et obligations	51,679 00	59,748 85

Daté à l'hôtel-de-ville, en la ville de Saint-Boniface, lundi, ce 3 janvier 1887.

JAMES E. P. PRENDERGAST,
Trésorier.

LISTE DES ELECTEURS.

DIVISION ELECTORALE DE SAINT-BONIFACE.

Avis est par le présent donné que conformément à la clause 37 de "l'Acte Electorale de Manitoba, 1885," la révision annuelle de la dite liste des électeurs se terminera le 31 de ce mois.

Des formules pour personnes demandant à être mises sur la liste, peuvent être obtenues à mon bureau de 10 à 4 heures.

Saint-Boniface, 12 juillet 1886.

EDWARD LLOYD,
Enumérateur.

AVIS.

Avis public est par les présentes donné que demande sera faite à l'Assemblée Législative de Manitoba, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer la compagnie *The Manitoba Life Assurance Company* avec tous les pouvoirs et privilèges ordinairement conférés aux assurances sur la vie et pour d'autres fins.

Daté ce 27ème jour de décembre A.D. 1886.

PATTERSON & BAKER,
Solliciteurs des Requérants.

5ins.30.12.86.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite à la Législature de Manitoba, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte pour amender l'acte incorporant la compagnie "*The Saskatchewan and Western Railway Company,*" en exemptant tous les terrains octroyés par le Gouvernement du Canada de responsabilité pour les bons de la compagnie, et autoriser cette dernière à donner une hypothèque séparée sur ces terrains, aussi en amendant les sections 15 et 16 du dit acte, en autorisant la compagnie à émettre du capital préférentiel pour un montant n'excédant pas cinq mille piastres par mille, qui donnera droit aux porteurs à des dividendes qui ne seront pas cumulatifs à un taux n'excédant pas cinq pour cent par année, mais sans donner le privilège de voter et d'être élu directeur ; aussi pour confirmer un bail du chemin de la dite compagnie à la compagnie "*The Manitoba and North Western Railway of Canada,*" pour quatre-vingt-dix-neuf ans, et pour d'autres fins.

Daté à Winnipeg, le 17 décembre 1886.

W. R. BAKER,
Secrétaire.

MACDONALD, TUPPER & PHIPPEN,
Solliciteurs pour la Compagnie.

4ins.23.12.86.

AVIS.

MAMITOBA CENTRAL RAILWAY.

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite à la Législature de Manitoba, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte, à l'effet de faire revivre l'Acte pour incorporer le chemin de fer "The Manitoba Central Railway" et ses amendements et pourvoir à la construction d'une ligne de chemin de chemin de fer partant de la cité de Winnipeg jusqu'à un point ou des points sur la 49ème parallèle de latitude nord, connue comme la frontière internationale, et pour d'autres amendements au dit acte et pourvoir à la refonte des dits actes.

McARTHUR, DEXTER & DENAVAN,
Solliciteurs des requérants.

Winnipeg, 14 décembre 1886.

4ins. 16,12,86.

AVIS.

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite à l'Assemblée Législative de Manitoba, à la prochaine session pour incorporer la compagnie "The Canadian Live Stock Insurance Company (Limited)," dont la nature et l'objet sont d'assurer les chevaux et les bestiaux, et les bêtes à cornes généralement contre les injures provenant d'accidents, ou contre la mort et de faire en outre des affaires d'assurance sur les bâtisses et les propriétés personnelles généralement contre les pertes et les dommages causés par le feu, la foudre, et le vent ou aucun d'eux. Le capital sera de cinq cents mille piastres $500,000, avec privilège de l'augmenter jusqu'à un million de piastres $1,000,000.

Daté en la cité de Winnipeg, ce 6ième jour de decembre A.D. 1886.

4ins.10.14.86

HORACE E. CRAWFORD,
Solliciteur des requérants.

AVIS

COMPAGNIE "PORTAGE-LA-PRAIRIE AND LAKE OF THE WOODS RAILWAY AND NAVIGATION COMPANY."

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada, à la prochaine session, pour la passation d'un acte incorporant une compagnie pour la construction d'un chemin de fer et d'une ligne de télégraphe électrique, de la ville de Portage-la-Prairie, dans une direction sud-est, jusqu'à un point de la Frontière Internationale, à ou près du Lac des Bois, et pour construire un embranchement de la dite ligne à partir d'un point de la dite ligne principale, dans une direction sud, jusqu'à un point de la Frontière Internationale, dans les rangs 4 et 5 à l'ouest du premier méridien principal, dans la province de Manitoba ; et pour bâtir des ponts sur la rivière Assiniboine et la rivière Rouge, aux endroits où traversera la dite ligne, et pour exploiter et mettre en opération des bateaux à vapeur ou autres sur les dites rivières et le dit Lac des Bois ; et pour telles autres fins qui pourront être mentionnées dans l'acte.

McARTHUR, DEXTER & DENOVAN,
Solliciteurs des requérants.

Winnipeg, 14 décembre, 1886.

9 ins 16 12 86



Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.

CHANGEMENT D'HEURES.

A partir du 3 Janvier 1886, et jusqu'à nouvel ordre, le service des convois se fera comme suit:

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est — Départ.	Stations.	Allant vers l'Ouest — Arrivée.
† 6 15 p m	5 Winnipeg	† 8 10 a m
11 55 p m	Portage-du-Rat	2 18 a m
6 10 a m	Ignace	† 7 40 p m
† 9 15 a m	Savanne	4 23 p m
Arrivée		Départ
1 00 p m	2 Port-Arthur 3	†12 30 p m

Allant à l'Ouest. Départ	Stations.	Allant à l'Est Arrivée
†8 40 a m	2 Winnipeg 2	† 5 15 p m
11 10 a m	Portage-la-Prairie	2 35 p m
† 1 30 p m	Carberry	†11 45 a m
3 15 p m	Brandon	† 9 15 a m
4 45 p m	Virden	† 6 35 p m
5 33 p m	Elkhorn	5 44 a m
† 6 40 p m	Moosomin	† 4 35 a m
† 9 10 p m	Broadview	2 10 a m
1 30 a m	Qu'Appelle	11 10 p m
3 40 a m	Régina	9 30 p m
†6 25 a m a 15 / †6 55 a m l 14	Moose Jaw	5 l †7 30 pm / 14 a †7 00 pm
† 1 25 p m	Swift Current	†11 45 a m
6 55 p m	Maple Creek	5 40 a m
10 55 p m a 14 / 11 35 p m l 11	Medecine Hat	16 l 12 40 a m / 13 a †1 30 p m
† 7 05 a m	Gleichen	†4 10 p m
†10 35 a m a 8 / 12 01 p m l 10	Calgary	19 l 12 30 p m / 12 a 11 30 a m
† 4 25 p m a 10	Canmore 12 l	7 00 a m

Allant vers le Sud — Départ	Stations.	Allant vers le Nord — Arrivée
† 9 45 p m	1 Winnipeg	† 5 25 p m
12 15 p m	Dominion City	2 52 p m
Arrivée		Départ
†12 40 p m	Emerson 1	† 2 25 p m
Départ		Arrivée
8 15 a m	2 Winnipeg 2	†6 20 p m
11 00 a m	Morris	3 30 p m
†11 45 a m	Rosenfelt	†2 45 p m
Arrivée		Départ
12 45 p m	2 Gretna 2	1 45 p m
Départ		Arrivée
12 15 p m	2 Rosenfelt 2	†11 45 a m
2 10 p m	Morden	9 25 a m
Arrivée		Départ
4 30 p m	2 Manitou 2	7 45 a m

Allant Nord. Départ	Stations.	Allant Sud. Arrivée
4 00 p m	6 Winnipeg	† 9 30 a m
Arrivée		Départ
6 00 p m	Selkirk-Ouest 7	7 30 a m

Allant à l'Ouest. Départ	Stations.	Allant à l'Est. Arrivée
† 9 30 a m	6 Winnipeg	† 3 00 p m
10 30 a m	Stony Mountain	2 00 p m
Arrivée		Départ
10 55 a m	Stonewall 6	1 30 p m

Allant Sud-Ouest. Départ	Stations.	Allant Nord-Est Arrivée
†10 30 a m	9 Winnipeg	† 7 10 p m
11 40 a m	Headingly	6 15 p m
Arrivée		Départ
† 2 15 p m	Bout du chemin M'n S. W B 10	† 3 45 pm

† Stations où l'on peut manger.

1. Chaque jour. 2. Tous les jours excepté le dimanche. 3. Tous les jours excepté le mardi. 4. Tous les jours excepté le mercredi. 5. Tous les jours excepté le samedi. 6. Mardi, jeudi et samedi. 7. Lundi, mercredi et vendredi. 8. Dimanche et mercredi. 9. Lundi et mercredi. 10. Dimanche. 11. Mardi et samedi. 12. Lundi. 13. Mardi et jeudi. 14. Mardi, Vendredi et samedi. 15. Tous les jours excepté le lundi. 16. Dimanche, mardi et jeudi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Canmore d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Canmore d'après le temps moyen du Pacifique.

JOHN M. EGAN, Surint. Général.
W. C. VANHORNE, Gérant Général.
ROBERT KERR, Agent Général des Passagers.

jno.18.12.84.



STATISTIQUES VITALES

ENREGISTREMENT

De Naissances, Mariages et Sépultures.

LE Département de l'Agriculture et des Statistiques de Manitoba ayant décidé de faire strictement observer les dispositions de l'acte concernant l'enregistrement des naissances, mariages et sépultures, le Sous-Ministre, M. Acton Burrows, a émané des circulaires pour les Régistrateurs de division le clergé et les médecins pratiquant par toute la province, attirant leur attention sur ces dispositions.

Comme la mise en force de l'acte exigera de la part des propriétaires, qu'action soit prise, le SOMMAIRE suivant DES PRINCIPALES FORMULES a été préparé:

Le Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, comme Régistrateur Général, a le pouvoir de mettre l'acte en force.

REGISTRATEUR DE DIVISION

Chaque Municipalité, Cité et Ville incorporée est une division d'enregistrement, les Greffiers d'icelles étant des régistrateurs de division.

Des livres et des formes leur seront fournis par le Régistrateur Général—Ils devront être gardes en un lieu sûr pour faire les entrées tels que spécifié par l'acte, et le ou avant le quinze de Janvier et Juillet de chaque année, les Régistrateurs de Division enverront au Régistrateur Général les Régistres duement certifiés des naissances, mariages et sépultures des six derniers mois.

Ils auront droit de recevoir de leur municipalité un honoraire de six centins par chaque naissance, mariage et sépulture qu'ils enregistreront.

Ils seront passible d'une amende de $50 pour refus ou négligence à remplir leurs devoirs.

NAISSANCES.

Le père d'un enfant né dans cette Province, ou dans le cas de mort ou d'absence, la mère, ou dans le cas de la mort ou d'incapacité des deux parents, toute personne demeurant dans le même endroit que les parents, ou s'il n'y en a pas, alors l'occupant de la maison dans laquelle, à sa connaissance, tel enfant sera né, ou la sage-femme présente à la naissance, devra dans l'intervalle de trente jours de la date de telle naissance, donner avis au Régistrateur de division de la division, dans laquelle tel enfant sera né, donnant autant que possible les détails requis par le Régistrateur Général de temps en temps. Lesquels détails devront être entrés par le Régistrateur de Division dans son livre de régistres.

DEVOIRS DU CLERGÉ

Tout membre du clergé ou tout autre personne autorisée à marier, ou à faire des sépultures dans Manitoba, devra garder un registre montrant le nom des personnes qu'il aura mariées ou qui seront mortes dans la division dont il aura charge et appartenant à sa congrégation.

Tout membre du clergé ou toute autre personne autorisée à célébrer des mariages, sera requis de faire rapport de chaque mariage qu'il aura célébré, au Régistrateur de la division dans laquelle le mariage aura été célébré, dans l'intervalle de quatre-vingt-dix jours, donnant tous les détails requis par la Cédule 'A' annexée à l'acte, et afin de l'aider à faire tel rapport, le Régistrateur de division de la division dans laquelle il demeure, lui remettra des formes en blanc contenant tous les détails requis.

Tout ministre ou toute autre personne faisant l'enterrement d'un corps sans avoir reçu un certificat signé du Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, que les détails de la mort ont été dûment enregistrés, devra faire un retour de telle mortalité en conformité de la Cédule "C" de l'acte, au Régistrateur de la division dans laquelle la mortalits a eu lieu, dans l'intervalle d'un mois après l'enterrement.

AVIS DE MORTALITÉ

L'occupant de la maison dans laquelle la mortalité a lieu, ou si l'occupant est la personne décédée, alors quelques-unes des personnes demeurant dans la maison dans laquelle la mortalité a eu lieu, ou si telle mortalité a eu lieu en dehors de la maison, alors une des personnes présentes à la mort ou ayant eu connaissance des circonstances qui ont pu l'amener, ou le Coroner qui aura fait l'enquête sur telle personne, devra, avant l'enterrement du corps, informer le Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, de telle mort, et lui donner au meilleur de sa connaissance les détails requis concernant telle mortalité, pour être enregistrés suivant la forme que fournit l'acte.

DEVOIRS DES MÉDECINS.

Tout médecin pratiquant, dûment qualifié, ayant assisté à la dernière maladie d'une personne devra, dans l'intervalle d'un mois après avoir eu connaissance de la mort de telle personne, transmettre au Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité aura eu lieu, un certificat sous sa signature, expliquant la cause de la mort en conformité de la formule de la cédule E annexée à l'acte. Il sera du devoir de tout médecin pratiquant de faire demande de formules ou blanc au Régistrateur de division, à la réception du certificat que lui aura envoyé le médecin pratiquant il devra enregistrer la cause de la mort conformément aux faits établis par le certificat.

AMENDES.

Toute personne faisant un faux état sera passible d'une amende de $100, et des mesures sont aussi prises pour qu'une amende soit imposée aux personnes qui négligeront de se soumettre aux différentes dispositions de l'acte.

Winnipeg, 3 sept, 1885. Jno.